

ADRESSE / CONTACTS

📍 1 Place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry

☎ **03 23 84 87 09**

✉ policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h - 19h

Permanence accueil uniquement : Samedi /9h30-17h



Scannez le QR Code et
retrouvez toutes les informations

Vous pouvez contacter la police nationale en composant le 17 (7j/7-24h/24)

LA POLICE MUNICIPALE DE CHÂTEAU-THIERRY



ATTEINTES AUX PERSONNES ET AUX BIENS • TRANQUILLITÉ • SÉCURITÉ ROUTIÈRE
MÉDIATION • PRÉVENTION • PROXIMITÉ • ENVIRONNEMENT • ANIMAUX

LA POLICE MUNICIPALE DE CHÂTEAU-THIERRY

Ses compétences

La police municipale intervient sur l'ensemble du territoire de la commune de Château-Thierry, dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par la loi et par le Maire.

Présente au quotidien sur le terrain, elle veille à la tranquillité, à la sécurité, à la salubrité et au bon ordre publics. Elle prévient les incivilités, fait respecter les arrêtés municipaux et constate les infractions relevant de ses compétences. Elle agit en coordination avec la police nationale, la gendarmerie nationale et les services de secours.

La police municipale ne reçoit pas les plaintes. Pour déposer plainte, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie nationale.

En cas d'urgence ou en dehors des horaires de la police municipale, composez le 17
(numéro disponible 24h/24 et 7j/7).

Protéger, prévenir, dialoguer : une police de proximité

Les policiers municipaux et les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de Château-Thierry assurent une présence quotidienne et visible sur le terrain, au plus près des habitants.

Par ses patrouilles, la police municipale contribue à prévenir les incivilités, protéger les personnes et les biens, à faire respecter les règles de vie collective et à intervenir face aux troubles à la tranquillité publique.

Son action repose également sur l'écoute et le dialogue. En complément de l'action des policiers municipaux, les médiateurs accompagnent les personnes vulnérables ou isolées et contribuent à prévenir et désamorcer certaines situations de tension ou de voisinage.

Cette présence de proximité et les échanges réguliers avec les habitants permettent d'agir au plus près des préoccupations du quotidien.

ATTEINTES AUX PERSONNES OU AUX BIENS



Dégradations, vandalisme de biens ou de lieux publics (tags, graffitis, détériorations...)



Cambriolages ou tentatives d'effractions



Risque ou mise en danger de personnes ou de biens (personne en détresse ou ne répondant pas, malaise, accident...)



Installations illicites sans droit ni titre



Vol à l'étalage

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Nuisances sonores (bruits, troubles de voisinages, aboiements, manifestations compromettant la tranquillité publique)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Contrôles routiers, sécurisation des entrées et sorties d'écoles, stationnements abusifs, gênants, dangereux ou interdits



« Rodéos urbains » et circulations dangereuses d'engins motorisés ou non motorisés

ENCADREMENT DE LA VOIE PUBLIQUE



Traitement des demandes d'occupation du domaine public (échafaudages, bennes, marchés, stationnements, terrasses, festivités...)

ENVIRONNEMENT



Brûlage de végétaux, mécanique sauvage ou autre



Insalubrité et hygiène publique (dépôts sauvages, encombrants, ordures ménagères, déchets...)

ANIMAUX



Contrôle des chiens dangereux, récupérations d'animaux errants et découvertes de cadavres d'animaux

MAIS AUSSI

Objets perdus ou trouvés, contrôle du respect des arrêtés municipaux (travaux, occupation du domaine public, consommation d'alcool, baignade interdite...) et préfectoraux, inscription pour les marchés ou fêtes foraines, etc.

Quelques chiffres clés - Mars 2026

59
CAMÉRAS
DE VIDÉOPROTECTION

10
AGENTS MUNICIPAUX

3
MÉDIATEURS



Le saviez-vous ?

À la suite du référendum citoyen du 14 avril 2024, lors duquel 59 % des votants se sont prononcés en faveur du port d'armes létales, la police municipale de Château-Thierry est désormais équipée. Cette décision vise à renforcer la sécurité des agents, des habitants et des biens.

Les agents concernés suivent une formation spécifique et régulière afin de garantir une utilisation maîtrisée et conforme au cadre légal.

